

Accordo : des actions pilotes pour promouvoir le développement forestier

Exemple dans le Pays de Haute-Provence

par Gilles MARTINEZ, Alexandre JOURDAN,
et Denise AFXANTIDIS

Dans le cadre du projet de coopération transfrontalier Accordo, chaque partenaire, français et italien, a mis en œuvre des actions pilotes en vue de développer une gestion forestière unifiée, durable et multifonctionnelle des patrimoines forestiers, tant publics que privés, sur la base d'une valorisation énergétique de leurs produits. Dans cet article, est présentée l'expérience française qui a permis d'expérimenter une contractualisation de l'approvisionnement en bois, de mettre en œuvre une méthode d'animation participative et de réaliser des chantiers pilotes.

Le projet ACCORDO « Approche Croisée -COopération Renforcée - Développement d'Outils opérationnels », a rassemblé des partenaires français et italiens des territoires du Pays de Haute-Provence (Alpes-de-Haute Provence) et de la Communauté montagnarde de Valle Stura (Piémont). Il avait pour objectif de créer des échanges entre territoires transfrontaliers pour développer une méthode de gouvernance et des outils de gestion capables de porter un projet de développement forestier à une échelle de massif, de part et d'autres de la frontière sud-alpine (Cf. article précédent p. 49).

La méthode du programme prévoyait la mise en œuvre d'opérations pilotes sur chacun des deux territoires afin de tester l'opérationnalité des produits issus des échanges franco-italiens. En particulier, la question a été posée de savoir comment des outils transfrontaliers allaient pouvoir se confronter aux réalités de contextes réglementaires et socio-économiques pouvant présenter des particularités locales.

De ce fait, la coopération entre le Pays de Haute-Provence et la Comunità Montana Valle Stura, ainsi qu'entre leurs partenaires techniques, s'est poursuivie au travers de l'analyse comparée des opérations pilotes.

En synthèse, il est ressorti que si la méthode d'animation ACCORDO pouvait se décliner suivant des modalités similaires de part et d'autre d'une frontière devenue moins visible sur le plan de la gestion forestière, il en allait de même pour l'élaboration du plan de gestion transfrontalier qui développait des orientations communes :

- une échelle de massif forestier et donc la nécessité de regrouper des acteurs multiples ;

1 - Opération de martelage des arbres à abattre.

- des acteurs multiples synonymes d'enjeux multiples auxquels le plan de gestion se devait d'apporter des réponses techniques ;
- un contenu technique robuste reposant sur un diagnostic détaillé et un plan d'actions spatialisées et calendarisées sur un horizon de moyen-terme ;
- des outils d'évaluation embryonnaires ouvrant le champ à de nouvelles perspectives de coopérations.

Les projets d'actions pilotes ont été présentés au comité de pilotage du projet du 27 septembre 2013, qui a validé leurs orientations.

Cet article présente la mise en œuvre des actions pilotes sur le territoire français concerné par le projet.

tée à partir d'outils existants. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, chargé de la mise en œuvre des actions pilotes, s'est alors appuyé sur l'Association syndicale libre Le Tréboux, située sur le périmètre de la Charte forestière de territoire Montagne de Lure.

Cette ASL gère un espace boisé de 1 000 hectares et des coupes de bois étaient prévues à l'état d'assiette du plan de gestion. Elles concernaient des éclaircies dans des accrus de pin sylvestre, dans le cadre d'un système de production sylvopastoral. La qualité des produits n'offrait pas d'alternative à la valorisation en biomasse énergétique.

L'animation a visé l'élaboration d'une convention-cadre, signée entre l'ASL et Provence Bio-Combustibles pour définir les modalités d'un partenariat pluriannuel. Ensuite, un modèle de contrat de vente de bois a été rédigé dans la concertation entre les propriétaires et la coopérative pour préciser le cahier des charges technique des opérations ainsi que les conditions économiques.

En synthèse, les chantiers ont concerné :

- chantier 1 : peuplement homogène médiocre, surface : 4,1 ha ;
- chantier 2 : peuplement mélangé, surface : 14,5 ha ;
- chantier 3 : peuplement homogène sur bonne station, surface : 0,94 ha.

Un cloisonnement d'exploitation de 5 m de large a été marqué dans le souci de croiser la problématique de débardage des bois avec celle de la préservation de la qualité paysagère du site (cloisonnement non visible depuis les zones ouvertes proches de sentiers de randonnée). Le prélèvement a donc porté sur les arbres du cloisonnement ainsi que sur les pins sylvestres les moins bien conformés (arbres tordus et bas-branchus), situés dans les inter-bandes jusqu'à une distance de 10 mètres du cloisonnement, distance maximale accessible par la grue du porteur. Les arbres secs et/ou à cavités ont été conservés pour la préservation de la biodiversité, dans le cadre de l'action en faveur de l'installation d'une trame de vieux bois sur le périmètre des massifs Luberon-Lure.

Un marquage en plein¹ et en délivrance a permis de comparer l'estimation du volume aérien prélevé avec le tonnage réellement pesé lors de la vidange des produits.

Afin de tester les modalités techniques et compte tenu de la qualité des produits, les chantiers ont été réalisés « arbres entiers »,

Des chantiers pour préciser les modalités juridiques de contractualisation

ACCORDO prévoit la contractualisation de la fourniture de bois entre des regroupements de propriétaires privés, dotés de garanties de gestion durable certifiées PEFC, et la coopérative territoriale, Provence Bio-Combustibles, chargée de développer la filière courte.

Dans l'attente du fonctionnement de l'Association syndicale libre ACCORDO, c'est-à-dire issue du programme lui-même, le comité de pilotage du projet a validé l'idée que cette contractualisation puisse être tes-

Photo 1 :

Récolte par arbre entier
Photo Marie de Guise
CRPF PACA



suivant deux modalités : abattage manuel et exploitation mécanique à l'abatteuse.

Les produits ont été vendus 8 € par tonne de biomasse fraîche et un tonnage de 1 432 tonnes a été récolté lors de ces chantiers pilotes.

Un autre chantier pilote a concerné la contractualisation de la vente de bois sur pied entre un propriétaire public et la coopérative Provence Bio-Combustibles. En effet, la méthode ACCORDO suppose une animation globale des propriétaires forestiers autour d'objectifs de gestion durable certifiée (problématique des forêts privées) et d'insertion dans les filières territorialisées (problématique des forêts publiques).

Cette opération pilote a permis de mettre en évidence les difficultés juridiques françaises pour la vente « directe » de bois, de la part d'une commune.

Un partenariat a été installé entre l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire et la commune de Redortiers, toujours sur le périmètre de la Charte forestière de territoire Montagne de Lure. Le partenariat a mobilisé le service de gestion de l'unité territoriale de l'ONF de Manosque et le service de commercialisation des bois de l'Agence départementale de l'ONF des Alpes de Haute-Provence. L'animation de l'action pilote a été confiée au CRPF PACA.

La vente simple de gré à gré existe en droit sous la forme d'une vente à exécution ou livraison immédiate. Elle concerne donc des produits disponibles, en bois sur pied ou en bois façonné. Il s'agit cependant d'un mode de vente des bois des forêts publiques relativement nouveau en France², où prédomine le principe des ventes publiques. La vente de gré-à-gré a remplacé les anciennes ventes amiables.

La mise en œuvre de cette action a été particulièrement complexe et n'a pu être réalisée que par la volonté d'aboutir, des différents partenaires. Une demande a été formulée par Provence Bio-Combustibles à l'ONF pour préciser le besoin : une coupe d'éclaircie dans une futaie mélangée pin noir – pin sylvestre en forêt communale de Redortiers (04150).

L'achat par PBC s'est fait à l'unité de produit au tarif de 8 € par tonne HT, pour rester dans le modèle économique appliqué en forêt privée. La demande intégrait une exploitation par arbres entiers. La facturation s'est fondée sur le tonnage total déclaré par l'acheteur au vendeur, une fois l'exploitation



Photos 2 et 3 :

La chaufferie du Revest du Bion.

Photos Gilles Martinez,
CRPF PACA

terminée et les bois enlevés et pesés. Un duplicata des tickets de pesée a été transmis à l'ONF pour vérification.

Une fois la vente signée par la commune et un acompte de 25% versé par PBC, l'ONF a délivré un permis d'abattage qui renvoyait à un permis d'exploiter pour pouvoir vidanger les produits. L'agent patrimonial de l'ONF a préparé les limites et supervisé le chantier. La coupe a consisté dans l'ouverture de cloisonnements culturaux de 4 mètres tous les 20 mètres, correspondant à 274 arbres et 677 perches pour un volume récolté de 476 tonnes.

Ce chantier a permis de « roder » les modalités d'une vente directe de bois sur pied et a fait l'objet d'un bilan technico-économique. Les pièces juridiques ont été insérées dans la « boîte à outils » ACCORDO.

Les bois mobilisés ont été broyés sur une place de dépôt et vidangés suivant deux modalités : camions à fond mouvant (FMA de 90 m³) et camions-remorques poly-bennes de 35 m³. Conformément aux objectifs ACCORDO, le broyat a été entreposé sur la

2 - Code forestier modifié par décret n°2005-1445 du 23 novembre 2005.

plateforme de Banon afin d'y être criblé, puis séché par catégories de granulométries. Ces produits ont servi par la suite à l'approvisionnement des chaufferies du Revest-du-Bion (13 km depuis la plateforme) et de Forcalquier (25 km depuis la plateforme) dans le cadre de contrats entre PBC et ces collectivités.

Une action pilote intégrée pour l'animation du territoire

Cette action pilote a consisté à mettre en œuvre la méthode ACCORDO d'animation présentée dans l'article précédent, de façon à mobiliser les acteurs d'un massif potentiel pour l'approvisionnement de la filière territoriale. Elle a débuté par une « cartographie des acteurs » et la construction d'un « diagramme d'importance » croisant le niveau de pouvoir de décision de chacun avec l'intérêt de chaque acteur pour l'objectif de gestion en discussion.

Le site pilote a été défini en lien avec les axes prioritaires de gestion de la Charte forestière de territoire Montagne de Lure. Il concerne huit communes. Les critères ont porté sur des considérations techniques liées à la typologie des peuplements forestiers et aux enjeux qui en découlent (risque incendie, préservation de la biodiversité et des paysages...) mais également sur des problématiques économiques issues de la mise en marché d'une ressource potentiellement « bois-énergisable » sans autre débouché plus valorisant, dans le cadre de contraintes d'ex-

Fig. 1 :
Périmètre initial du projet pilote.



ploitation limitées. Les retours d'expérience des chantiers pilotes ont orienté l'action vers des accrus de pin sylvestre et des chantiers mécanisables « arbres entiers ».

L'analyse foncière du périmètre boisé a fait ressortir 231 propriétaires privés, pour une surface totale de 847 hectares (Cf. Fig. 1).

Le site pilote se caractérise donc par un important morcellement de la propriété privée qui l'inscrit de façon emblématique dans le contexte foncier méditerranéen français. Cette représentativité du site pilote se retrouve à plusieurs titres : foncier, multifonctionnalité, déficit de gestion, etc. Si on exclut l'importante question foncière, ces caractéristiques se retrouvent également dans le contexte piémontais pour devenir une réalité de l'espace transfrontalier.

Un chargé de mission du CRPF PACA a été affecté au montage des opérations. Son travail a débuté par la constitution d'une base de données géo-référencée sous Système d'information géographique (SIG).

A titre d'illustration, l'étude foncière a reposé sur le croisement entre les informations cadastrales vectorielles et le contour du périmètre cible, de façon à aboutir à un « annuaire » géoréférencé des propriétaires (Cf. Tab. I).

La mobilisation des acteurs a consisté à présenter les premiers éléments des diagnostics aux communes concernées et à recouper ces informations avec celles issues d'autres diagnostics territoriaux : inventaire des unités pastorales, plan départemental de protection des forêts contre l'incendie, zonage des activités de pleine nature et des enjeux de biodiversité, etc.

Une caractérisation détaillée des ressources du site pilote a nourri le contenu du second rapport intermédiaire. La synthèse des enjeux a permis de flécher les opportunités d'action vers des usages multiples susceptibles de s'équilibrer. En particulier, la partie italienne avait insisté sur la prise en compte du public en forêt et la gestion de la fréquentation. Le diagnostic de cet enjeu sur le site pilote a permis de conclure que la fonction d'accueil du public, si elle était réelle avec un maillage de sentiers inscrits au plan départemental d'itinéraires, promenades et randonnées, restait peu contraintante et compatible avec les autres enjeux du territoire.

En revanche, d'autres thématiques sont apparues comme plus difficiles à concilier, en particulier la question de l'équilibre entre

exploitation forestière et préservation d'enjeux de biodiversité exprimés par la mise en vieillissement des peuplements ou encore le maintien d'une activité cynégétique orientée vers les grands ongulés et le besoin de rouvrir des milieux forestiers.

Si le premier « conflit » concerne principalement des peuplements feuillus de chêne, peu concernés par l'enjeu « bois-énergie », il n'en va pas de même pour le second qui cible les accusés de pin sylvestre.

Dans tous les cas, la mise à plat du site pilote au travers d'une cartographie de la végétation, de l'analyse des enjeux et des contraintes de gestion (notamment pour ce qui concerne pentes et desserte) suivant une matrice Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces a permis de hiérarchiser les enjeux et d'arrêter les axes stratégiques en lien avec les objectifs du projet ACCORDO.

Des éléments techniques de réponses aux enjeux ont alors pu être dégagés pour pouvoir être présentés aux propriétaires et aux autres acteurs locaux. Ils ont porté sur des propositions en matière de :

- protection incendie par la mise en œuvre d'itinéraires de sylviculture préventive ;
- réouverture de milieux dans des objectifs de préservation de la biodiversité inféodée aux espaces ouverts, de création de « fenêtres paysagères » depuis les sentiers de randonnée et en direction de la montagne de Lure et, enfin, de reconquête de parcours pastoraux abandonnés ;
- amélioration sylvicole des peuplements forestiers.

Un ensemble de courriers signés du Pays de Haute-Provence a permis ensuite de contacter tous les propriétaires forestiers pour leur proposer des entretiens, voire des diagnostics de parcelles.

Ce lourd travail d'animation a sensibilisé les propriétaires aux enjeux de gestion du site pilote ainsi que sur les questions de structuration d'une filière territoriale bois-énergie.

Une gouvernance participative pour le portage de la concertation

Le regroupement des propriétaires forestiers dans un organe de gouvernance participatif est au cœur de la méthode ACCORDO. Il

	Nombre (N)	Surface (S)	% N >1ha	% S >1ha
Propriétés totales	231	847,64	226,5	105,0
Propriétés >1ha	102	807,09	44,2	95,2
Sans aucun contact téléphonique	33	145,22	32,4	18,0
Sans résultats	26	236,75	25,5	29,3
Refus	11	136,42	10,8	16,9
Pourraient être intéressés	12	89,57	11,8	11,1
Prêts à adhérer, mais sans retour	7	15,81	6,9	2,0
Adhérents au départ	13	183,32	12,7	22,7

permet d'abord de fédérer les énergies des décideurs autour de l'élaboration d'un document de gestion concerté et ensuite d'impulser les actions.

Dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales, la forêt est un atout pour le développement d'un territoire rural tel que celui du site pilote. Pour autant, des enjeux comme la protection (qu'il s'agisse des forêts contre l'incendie, de la qualité de l'eau ou des sols), la préservation de la biodiversité, la conservation des valeurs paysagères... se réfléchissent à des échelles territoriales qui dépassent celle de la petite propriété.

De la même façon, la valorisation de ces fonctions ne peut se concevoir sans une organisation des propriétaires qui permette d'envisager des mécanismes de contractualisation (comme par exemple pour le paiement des services écosystémiques) inscrits dans la durée.

Inversement l'absence d'organisation de propriétaires engendre des mécanismes de dégradation des milieux et de perte de valeurs, notamment en raison d'une plus grande fragilité face aux risques ou des difficultés à atteindre la taille critique économique pour agir.

Ainsi l'échelle du massif forestier et le croisement des regards entre acteurs sont le socle confirmé par ACCORDO, pour asseoir un projet cohérent de développement forestier.

L'Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) a été identifiée par le comité de pilotage comme la structure de regroupement des propriétaires forestiers, la plus adaptée pour porter le projet.

Les Associations syndicales libres sont des personnes morales de droit privé. Elles permettent aux propriétaires forestiers de se réunir sur une base contractuelle et volon-

Tab. I :
Synthèse de l'étude foncière.

- 3 - Le 8 septembre 2014 dans une antenne de la mairie de Saint-Etienne-les-Orgues.
 4 - Dans la forme propre aux forêts de production.

Fig. 2 :
 Parcelles adhérentes à l'ASLGF de la Laye et du Lauzon.

Photo 4 :
 Porteur forestier lors d'une exploitation arbre entier.
 Photo A.J. / CRPF PACA

taire, pour gérer collectivement des surfaces qui restent des propriétés individuelles.

Un des objectifs de l'animation a consisté à impliquer suffisamment de propriétaires pour créer cette association. En conclusion, une réunion³ a évolué en assemblée constitutive de l'Association syndicale libre de gestion forestière de la Laye et du Lauzon, dont les statuts font directement référence à ACCORDO et à ses objectifs.

A la fin du programme ACCORDO, l'ASLGF de la Laye et du Lauzon compte 15 propriétaires pour une surface cumulée de 488 hectares.

Les diagnostics ayant été réalisés préalablement à l'échelle de l'ensemble du site pilote, l'animation se poursuit au-delà du programme afin de faire adhérer de nouveaux propriétaires, sans avoir à consacrer beaucoup de temps au travail de terrain.

Dans la pratique, un premier périmètre du plan de gestion a été arrêté et il pourra être modifié ultérieurement, par des « vagues » successives d'avenants, de façon à permettre aux nouveaux entrants de rejoindre ce club ACCORDO.

L'animation a ensuite porté sur l'assistance des propriétaires dans l'élaboration d'un plan de gestion. La forme juridique retenue a été celle du Plan simple de gestion (PSG) concerté présenté dans l'article précédent, de façon à doter le site pilote d'une garantie de gestion durable de droit français. Néanmoins, un partenariat particulier entre le CRPF PACA et l'IPLA (Institut pour les plantes ligneuses) a visé la plus grande convergence dans le formalisme du document de gestion entre le *Piano Forestale Aziendale*⁴ italien et le PSG concerté français.

Le programme de coupes porte sur 300 hectares, avec des interventions lissées sur dix ans.

Enfin l'ASLGF de la Laye et du Lauzon est en cours de certification PEFC de façon à disposer d'un outil de reconnaissance de ses engagements en matière de gestion durable. Là encore ce point a fait l'objet d'une communication spécifique avec les Italiens pour comparer les méthodes respectives de certification.

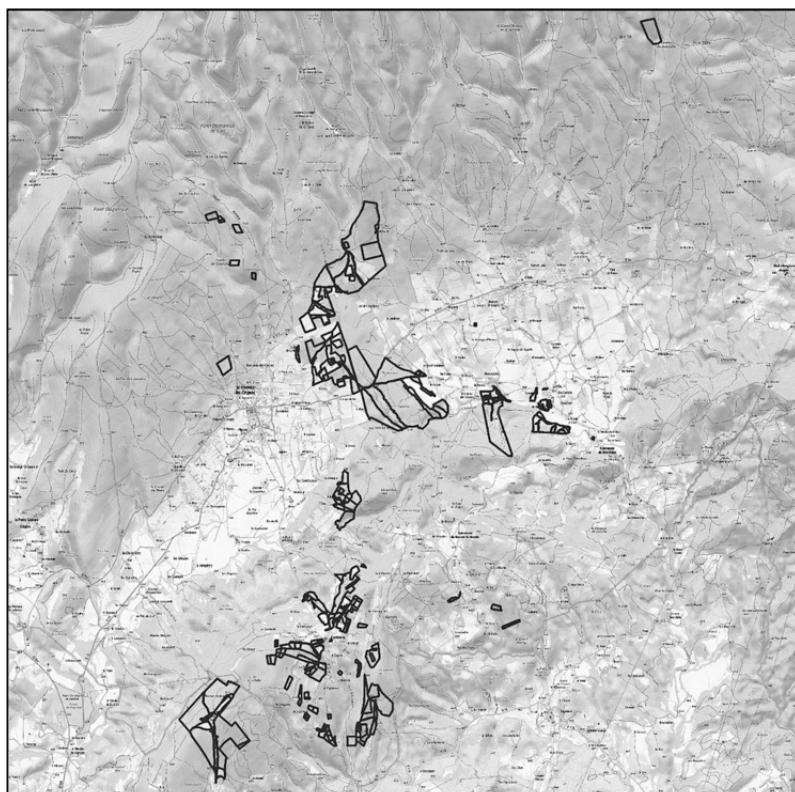
Renforcement de capacité et mise en réseau des acteurs

Une présentation de la filière bois locale a été organisée pour les propriétaires forestiers, le 11 décembre 2014.

Lors de cette journée, la dizaine de personnes présentes a pu découvrir le pôle bois de Banon et discuter avec ses gestionnaires. Ainsi détenteurs de la ressource et acheteurs de bois ont pu développer leurs contraintes et leurs objectifs dans le projet ACCORDO.

Par ailleurs, une visite de la chaufferie collective du Revest-du-Bion, alimentée par PBC depuis la plateforme, a pu être faite.

Afin d'informer les propriétaires et les autres acteurs qui n'avaient pas pu être pré-



sents le jour de la visite, un compte rendu a été largement diffusé.

Le succès de ces visites sur sites sera prochainement employé pour communiquer sur les chantiers forestiers et répondre aux réticences exprimées par de nombreux propriétaires sur le sujet. Un web-documentaire réalisé sur le sujet par Chintana⁵ dans le cadre du projet ACCORDO est un outil d'appui.

Mise en place d'un chantier pilote

Parmi les engagements du Pays de Haute-Provence et de ses prestataires, figure la finalisation d'un chantier pilote, démonstratif de la mise en œuvre des outils ACCORDO.

Il porte sur huit hectares et consiste à réaliser une éclaircie par bouquets de pin sylvestre sur des parcours de pâturage caprin. Ces bois sont de très faible qualité et cette opération relève davantage de travaux de reconquête pastorale conformes aux orientations de gestion du site pilote, que d'une opération d'amélioration sylvicole.

Cette opération intègre les expérimentations et résultats des autres chantiers pilotes. Une convention de mise en marché a été passée entre les propriétaires et l'ASLGF qui agit comme maître d'ouvrage délégué dans le cadre d'un mandat. En miroir, un contrat de vente de bois a été signé entre l'ASLGF et la coopérative Provence Bio-Combustibles. Ces documents juridiques confirment que le chantier sera réalisé « arbres entiers », méthode par laquelle l'intérêt économique de l'acheteur rejoint les enjeux pastoraux et DFCI qui privilégient une évacuation des rémanents nécessaire au retour rapide de l'herbe et des bêtes sur la zone d'intervention.

Conclusion

L'action pilote a permis de valider les outils développés dans le cadre du programme ACCORDO et de préfigurer les références juridiques et organisationnelles permettant d'aboutir à la signature de contrats d'approvisionnement entre des propriétaires forestiers et la coopérative territoriale chargée de développer la filière bois-énergie.



Par ailleurs, ACCORDO a confirmé qu'une méthode participative impliquant l'ensemble des familles d'acteurs suivant un diagramme d'importance permettait d'installer des dispositifs pérennes de gestion durable des massifs forestiers sud-alpins, en cohérence avec les objectifs des stratégies territoriales, Charte forestière de territoire et Plan forestier territorial.

G.M., A.J., D.A.

Photo 5 :
Présentation du Pole Bois de Banon et de la coopérative PBC.
Photo A. Jourdan / CRPF PACA

5 - Chintana est le bureau d'ingénierie-communication chargé d'animer la communication du projet Accordo pour la partie italienne.

Une évaluation partagée

Le projet ACCORDO a fait l'objet d'une évaluation par un groupe d'experts indépendants issus de l'association Forêt méditerranéenne et de Chintana pour la partie italienne.

Les questions évaluatives ont porté sur :

– la cohérence et la pertinence du projet au regard des stratégies territoriales franco-italiennes ;

– les résultats du projet mesurés en termes d'effectivité, efficacité et efficience ;

– la méthode du projet autour des questions clés de :

* la reproductibilité des opérations et leur transposabilité dans d'autres contextes de l'espace transfrontalier ciblé par le programme ALCOTRA ;

* la valeur ajoutée de la coopération mesurée au travers des résultats du projet ;

* les dimensions d'innovations liées à la méthode.

La synthèse sous la forme d'un diagramme radar est représentée dans la figure 3.

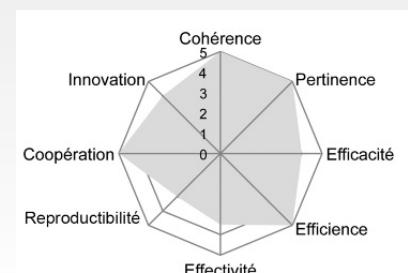


Fig. 3 : Degré de satisfaction.

Gilles MARTINEZ,
chargé de mission
Alexandre JOURDAN,
technicien forestier
Centre régional de la
propriété forestière
PACA

Denise AFXANTIDIS,
Forêt
Méditerranéenne

Email auteur
correspondant :
gilles.martinez@crpf.fr



Résumé

Les produits de la coopération franco-italienne ACCORDO ont été testés au travers d'actions pilotes. Pour le partenaire français Pays de Haute-Provence, les actions pilotes ont consisté à :

- expérimenter une contractualisation de l'approvisionnement en bois de la coopérative Provence Bio-Combustibles, gestionnaire de la plateforme territoriale bois-énergie de Banon, à partir d'un regroupement de propriétaires privés existant, l'Association syndicale libre Le Tréboux et, d'autre part, dans le cadre de contrats de ventes simples de gré-à-gré avec la commune de Redortiers, intermédiaires par l'Office national des forêts ;
- mettre en œuvre l'ensemble des produits ACCORDO sur le massif des collines de Forcalquier : méthode d'animation participative en vue d'installer une gouvernance décentralisée pour l'ingénierie et le portage d'un plan de gestion multifonctionnel. L'association syndicale libre de gestion forestière de la Laye et du Lauzon a été labellisée « ASL ACCORDO ». Elle gère un périmètre de 488 hectares suivant un plan simple de gestion concerté compatible avec les systèmes réglementaires français et piémontais ;
- réaliser un chantier pilote sur 8 hectares pour valider le modèle juridique et technico-économique « de la forêt à la plateforme ».

Le CRPF PACA a été chargé de la mise en œuvre de ces actions pilotes.

Summary

Accordo: pilot action for enhancing forestry development - An example from the Pays de Haute-Provence (S.-E. France)

The results produced by the Franco-Italian Accordo project were tested via pilot schemes. For the French partner Pays de Haute-Provence (a rural district grouping villages) the pilot actions were:

- testing the contractualised supply of wood for the Provence Bio-Combustibles cooperative, which runs the area's wood-for-energy facility at Banon: the raw wood supply coming from the already-existing private landowners organisation, the *Association syndicale libre Le Tréboux*, and from lots purchased by agreement with the municipality of Redortiers, with the ONF (National Forestry Commission) as the go-between;
- implementing throughout the Forcalquier hill country the full range of tools produced by the Accordo project: a method based on participatory events and sessions aimed at setting up decentralised governance for the technical installations, along with the leadership of a multipurpose management plan. The *Association syndicale libre de gestion forestière de la Laye et du Lauzon* was certified as "ASL Accordo". This body manages 488 hectares (some 1,220 acres) on the basis of a simplified agreed management plan whose terms are in accordance with French and Italian (Piedmontese) regulatory frameworks;
- setting up on 8 hectares (20 acres) a pilot site for the purpose of validating the legal and technical model "from forest to facility".

The task of implementing these pilot actions was delegated to the Regional Centre for Private Forest Landowners (CRPF) of the Provence-Alpes-Côte d'Azur Region (PACA).

Riassunto

Accordo : le azioni pilota per promuovere lo sviluppo delle foreste - Esperienza nel Pays de Haute-Provence

I prodotti della cooperazione franco-italiana ACCORDO sono stati testati attraverso azioni pilota. Per il partner francese *Pays de Haute-Provence*, le azioni pilota hanno riguardato:

- sperimentare una contrattualizzazione dell'approvvigionamento di legno della cooperativa *Provence Bio-Combustibles*, che gestisce la piattaforma territoriale legno-energia di Banon, da parte di un raggruppamento di proprietari privati esistenti, l'*Associazione sindacale libera Le Tréboux* e, inoltre, nel quadro di singoli contratti di vendita a trattativa privata con il Comune di Redortiers, intermediario dell'Ufficio Nazionale delle foreste;
- dare attuazione all'insieme dei prodotti ACCORDO sul massiccio delle colline di Forcalquier: metodo di animazione partecipativa nella prospettiva di avviare una governance decentrata per l'ingegneria e lo sviluppo di un piano di gestione multifunzionale. L'*associazione sindacale libera di gestione forestale della Laye e del Lauzon* è stata denominata "ASL Accordo". Essa gestisce un perimetro di 488 ettari sulla base di un piano di gestione concertato, compatibile con i sistemi regolamentari francesi e piemontesi;
- realizzare un cantiere pilota su 8 ettari per validare il modello giuridico e tecnico-economico "dalla foresta alla piattaforma".

Il Centro Regionale per la Proprietà Forestale PACA è stato incaricato dell'attuazione delle azioni pilota descritte.